

COMMUNICATION AUX MEMBRES N° 67 Le 15 juin 2016



national@mppac.ca

L'ACPMP a été convoquée à comparaître demain devant un Comité sénatorial pour discuter et fournir un témoignage concernant les amendements au Code criminel, et nous sommes la seule association de police nationale à avoir reçu cette demande. Le président Rae Banwarie comparaitra devant le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles concernant le projet de loi S-217, Loi modifiant le Code criminel (détention sous garde à vue). Le webinaire télévisé débutera à 10 h 30 HNE et peut être consulté à partir du lien suivant :

[HTTP://SENATE-SENAT.CA/WEBCAST-E.ASP](http://senate-senat.ca/webcast-e.asp)

Au cours des deux prochaines semaines, le Sénat examinera un projet de loi C-7 amendé, et les efforts de l'ACPMP méritent des félicitations pour ses activités dans la poursuite de ce résultat. Suivant le témoignage décevant et peu convaincant du commissaire de la GRC Bob Paulson ce lundi, les membres du Comité sénatorial de la sécurité nationale ont voté pour supprimer les huit exclusions, y compris les questions clés en matière de travail telles que la rémunération, les ressources, le matériel et le harcèlement. Notre communiqué de presse à ce sujet ci-dessous.

[Mounted Police Professional Association Applauds Senate Committee's Amendments of Bill C-7 Following Commissioner's Testimony](#)

Au cours des quatre derniers mois, l'ACPMP a été constante dans son argument quant aux risques associés à ces huit exclusions dans ce projet de loi, et nous avons communiqué nos préoccupations en tenant des conférences de presse, un rassemblement sur la colline du Parlement, en communiquant aux députés et aux sénateurs en personne, en partageant nos préoccupations en matière d'affiliations avec les parlementaires et en encourageant les membres à continuer à leur envoyer des lettres au sujet de cette importante mesure législative.

Nous ne pouvons assumer que le Sénat et Chambre des communes acceptent le projet de loi C-7 révisé. Les membres doivent rester engagés et préconiser le changement démocratique, qui a été appuyé par la décision de la Cour suprême de 2015. Les membres doivent défendre leurs droits du travail et demander que ces droits soient reconnus dans un processus de négociation collective. Dans les mois qui viennent, l'ACPMP continuera de travailler au nom de ses membres dans le but de devenir l'agent négociateur accrédité pour tous les membres réguliers et civils de la GRC.

LAISSEZ-NOUS PROTÉGER VOS DROITS

L'Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle (ACPMP) vise à devenir les représentants syndicaux indépendants de tous les membres du rang de la GRC. L'ACPMP a été créée en 2010 pour lutter pour le droit à la négociation collective par une association indépendante au nom des membres réguliers et civils de la GRC partout

au Canada. Nous visons l'excellence dans notre conduite et nos obligations. Nous fournissons un leadership à tous nos membres sur les questions de justice qui affectent la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne vise ni ne défend le droit de grève. Pour en savoir plus, visitez www.mppac.ca.

Devenez membre dès aujourd'hui et faisons valoir d'une seule voix les enjeux de travail qui nous concernent tous. Veuillez s'il vous plaît transmettre ce message à vos collègues de la GRC qui ne sont pas encore membres de l'ACPMP.

MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada
ACPMP | Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle

MPPAC.CA // [COMMUNICATIONS](#) // [AFFILIATION](#) // [CONTACTEZ-NOUS](#)